**TERMS OF REFERENCE FOR INDIVIDUAL CONSULTANTS AND CONTRACTORS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Title**  Consultant national pour l’élaboration des procédures standard opérationnelles inter agences (SOPs) pour la réception, l’enregistrement et le traitement des allégations et cas d’exploitation et abus sexuels (EAS) au Benin | **Funding Code**  **Grant:** Non Grant  **WBS:** *1170/A0/07/003/001/007* | **Type of engagement**  Consultant  Individual Contractor Part-Time  Individual Contractor Full-Time | **Duty Station: Benin** |
| **Purpose of Activity/Assignment:**  L’exploitation et les abus sexuels (EAS) commis par le personnel des Nations Unies et leurs partenaires de mise en œuvre et associés contredisent directement les valeurs fondamentales des Nations Unies et constituent un échec de la protection de la part de la communauté de l’aide au développement et de l’aide humanitaire. L’exploitation et les abus sexuels infligent des dommages à ceux que le personnel des Nations Unies et de leurs partenaires de mise en œuvre est tenu de protéger, et compromettent la crédibilité de tous les agences, fonds et programmes (AFP) du système des Nations Unies. Les révélations sur l’ampleur du problème en Afrique de l’Ouest en 2002 ont conduit à un certain nombre d’initiatives de la part de la communauté humanitaire pour résoudre le problème, notamment l’introduction de mesures strictes de prévention et de réponse, comme l’explique le Bulletin spécial du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l’exploitation et les abus sexuels » (2003) qui exige une tolérance zéro (No excuse to SEA ) pour les auteurs d’EAS. Le personnel des Nations Unies y compris les consultants, les volontaires, les stagiaires, les sous-traitants et associés partout dans le monde, sont tenus de respecter les normes les plus élevées de conduite personnelle et professionnelle à tout moment pour protéger les bénéficiaires de l’aide.  Dans le cadre des mesures visant à protéger les communautés bénéficiaires de l’aide des agences, fonds et programmes du système des Nations Unies au Bénin, il est fait obligation aux agences de concevoir et opérationnaliser des procédures conjointes devant leur permettre de prévenir et répondre de manière harmonisée en matière de protection contre l’exploitation et les abus sexuels.  Le Système des Nations Unies au Benin a mis en place un groupe de travail inter-agences sous la supervision du bureau de la Coordonnatrice résidente qui veille à la mise en œuvre des actions PSEA du SNU au Benin. Le groupe de travail élabore et met en œuvre avec la contribution des agences, fonds et programmes un plan de travail annuel en matière de la PSEA pour le SNU. Le groupe de travail a prévu, dans son plan de travail 2024, la mise en place d’un mécanisme conjoint de signalement des allégations et cas d’EAS pour le Benin.  La présente consultation vise l’élaboration des procédures standard opérationnelles et la mise en place d’un mécanisme consensuel de signalement et de rapportage des cas et allégations à base communautaire en matière de la protection contre l’exploitation et les abus sexuels, en vue de :   * offrir aux communautés bénéficiaires des interventions des AFP du SNU au Bénin, un canal consensuel sûr et accessible pour le signalement des allégations et cas d’EAS. * renforcer la capacité et la responsabilité des AFP des Nations unies du Benin et leurs partenaires de mise en œuvre en favorisant une approche cohérente pour toutes les plaintes d’EAS reçues. * guider et définir les étapes à suivre et les mesures à prendre en cas de soupçon ou d'allégation d'exploitation et/ou d'abus sexuels (EAS) commis par un personnel d’aide au développement, d’aide humanitaire, pour, au nom de ou sous financement des Nations Unis au Benin. * proposer un mécanisme communautaire consensuel pour assurer l’ancrage du mécanisme conjoint de plainte dans les communautés d’intervention des AFP en tenant compte de leurs initiatives en cours. * assurer la cohérence et l'efficacité dans la manière dont les plaintes sont signalées, enregistrées, référées et enquêtées. * décrire la manière dont la fourniture d'une assistance centrée sur les victimes lors du traitement des cas sera délivrée et ce conformément au protocole des Nations Unies relatif à l’assistance aux victimes d’EAS.   Les procédures standard opérationnelles sur les EAS visent à compléter les politiques internes et à renforcer l’action commune des AFP à prévenir et répondre à l’EAS sur la base des actions conjointes des Nations Unies. | | | |
| **Scope of Work:**  A l’issue d’une analyse claire des mécanismes de signalement des allégations et cas d’EAS développés par les AFP du SNU au Benin et qui sont opérationnels dans les communautés d’intervention, un mécanisme consensuel trouvant son ancrage dans les communautés pour le signalement des allégations et cas d’EAS sera proposé par le consultant.  Les présentes SOPs à élaborer dans le cadre de cette consultation vont couvrir et clarifier les domaines suivants :   * les principes clés de la prévention et de la réponse à l’EAS. * les rôles et responsabilités des principales parties prenantes (agences, fonds et programmes des nations unies, les partenaires de mise) de la PSEA. * la réception et l’enregistrement des plaintes relatives à l'EAS. * les procédures inter-agences/communes pour répondre au signalement des allégations et cas d’EAS avec un ancrage communautaire dans les zones d’intervention des agences. * l'assistance et la protection des victimes et survivant.es d’EAS. * La protection des dénonciateurs et des plaignants. * les  enquêtes et les investigations. * L’appropriation et signature.   Sous la supervision de la Cheffe Protection de l’enfant de l’Unicef Bénin et l’accompagnement technique de l’administrateur protection de l’enfant en charge de l’appui à la mise en œuvre du plan de travail sur la Protection contre l’exploitation et les abus sexuels (PSEA) à UNICEF-Bénin, le consultant travaillera à la réalisation des tâches suivantes :   1. Faire une analyse des mécanismes communautaires de signalement des allégations et cas d’EAS mis en place par les agences, fonds et programmes des Nations Unies au Benin et qui sont opérationnels. 2. Proposer un mécanisme consensuel de signalement et de rapportage à base communautaire, adapté, sûr et accessible aux communautés pour le signalement rapide des allégations et cas d’EAS. 3. Elaborer le document de SOPs qui décrit clairement les principes clés de la prévention des EAS, les rôles et les responsabilités de toutes les parties impliquées dans la prévention et la réponse à l’exploitation et aux abus sexuels, les procédures en matière de signalement et enregistrement des plaintes reposant sur un mécanisme communautaire conjoint dans les communautés bénéficiaires des interventions des AFP, les normes minimales relatives à la fourniture de l’assistance aux victimes/survivant.es d’EAS conformément aux directives du protocole des Nations Unies sur l’assistance aux victimes d’EAS, les règles et procédures inter-agences pour répondre au signalement des allégations et cas d’EAS, les procédures lors des enquêtes et investigations, la protection des dénonciateurs et la signature par les parties prenantes. 4. Présentation et appropriation des SOPs aux parties prenantes.   Produits attendus :   * Un document de procédures standard opérationnelles en matière d’exploitation et abus sexuels pour le Bénin incluant un mécanisme à base communautaire de signalement conjoint des allégations et cas d’EAS pour le Bénin. * un support de présentations (PowerPoint des SOPs).   Délai d’exécution / Chronogramme indicatif des activités / Organisation du travail :  Les services du consultant sont à fournir pendant 60 jours répartis comme suit :   * Cinq (5) jours pour la proposition d’un chronogramme de travail et la réalisation d’un inventaire et analyse des ressources existantes sur la thématique. * Dix (10) jours pour l’élaboration du mécanisme communautaire de signalement des allégations et cas d’EAS * Trente jours (30) pour l’élaboration du document de procédures standard opérationnelles sur les EAS. * Quinze jours (15) pour les ateliers de validation, de présentation des SOPs aux parties prenantes clés (AFP du SNU, partenaires ONGs et gouvernementaux), et finalisation du rapport de la consultation.   Responsabilité, gestion et supervision du service demandé (interne et/ou externe à l’UNICEF) :  Le consultant (e) retenu (e) sera sous la supervision de l’administrateur PSEA de l’UNICEF Benin. | | | |
|  | | | |
| **Child Safeguarding**  Is this project/assignment considered as “[Elevated Risk Role](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Guidance%20on%20Identifying%20Elevated%20Risk%20Roles_finalversion.pdf?CT=1590792470221&OR=ItemsView)” from a child safeguarding perspective?       YES       NO     If YES, check all that apply:      **Direct contact role** YES       NO   If yes, please indicate the number of hours/months of direct interpersonal contact with children, or work in their immediately physical proximity, with limited supervision by a more senior member of personnel:     |  | | --- | |  |   **Child data role** YES      NO   If yes, please indicate the number of hours/months of manipulating or transmitting personal-identifiable information of children (name, national ID, location data, photos):   |  | | --- | |  |   More information is available in the [Child Safeguarding SharePoint](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/SitePages/Amendments-to-the-Recruitment-Guidance.aspx) and [Child Safeguarding FAQs and Updates](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Child%20Safeguarding%20FAQs%20and%20Updates%20Dec%202020.pdf) | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget Year:** 2024 | **Requesting Section/Issuing Office:**  *Protection de l’enfant* | **Reasons why consultancy cannot be done by staff:**  La mise en œuvre de l’activité requiert des compétences sur la Protection contre l’exploitation et les abus sexuels, l’élaboration des modules de formation destinés à l’usage du personnel de l’Unicef et autres agences et fonds et programmes des Nations Unies ainsi que leurs partenaires de mise en œuvre avec une expertise très significative dans l’élaboration des SOPs dont le staff du bureau ne dispose pas, Cependant, la présence de ce consultant sera aussi l’opportunité de renforcer la capacité des staffs sur le sujet |
| **Included in Annual/Rolling Workplan***:*  Yes  No, please justify: | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Consultant sourcing:**  National  International  Both  **Consultant selection method:**  Competitive Selection (Roster)  Competitive Selection (Advertisement/Desk Review/Interview) | **Request for:**  New SSA – Individual Contract  Extension/ Amendment |
| **If Extension, Justification for extension:** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Supervisor:**  *Administrateur PSEA* | **Start Date:**  **15 septembre 2024** | **End Date:**  **31 janvier 2025** | **Number of Days (working)**  *60 jours* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Work Assignment Overview** | Deliverables/Outputs: | Timeline | Estimate Budget |
| Tasks/Milestone: |
| 1. Proposer un document de cadrage incluant une méthodologie détaillée et un chronogramme de travail 2. Réaliser un inventaire et une analyse des ressources existantes sur des travaux similaires (méthodologies et modèles de SOPs sur la PSEA, par exemple) | * Un chronogramme clair et compréhensible de travail adopté et un rapport sur les ressources existantes sur la thématique sont soumis. | 05 jours ouvrables | 20 % du paiement |
| 1. Faire l’état des lieux des mécanismes communautaires utilisés par les agences des Nations Unies pour la mise en œuvre de leurs interventions. 2. Elaborer participativement un mécanisme communautaire consensuel signalement des allégations et cas d’EAS basé sur les expériences en cours | * Un mécanisme à base communautaire de signalement des allégations et cas d’EAS est élaboré, validé par les parties prenantes. | 10 jours ouvrables | 35 % du paiement |
| 1. Elaborer un document de procédures standard opérationnelles sur les EAS applicables aux agences des Nations Unies et leurs partenaires de mise en œuvre | * un premier draft du document de SOPs est partagé à l’Unicef et le groupe GTIA - GIDD pour des inputs ; * le 2ème projet de SOPs est soumis à l’Unicef et au groupe GTIA - GIDD au Bureau régional de l’Unicef pour revue ; * la version finale des SOPs avec les commentaires intégrés est soumise à l’Unicef et groupe GTIA – GIDD ; * les SOPs sont validées à l’issue d’un atelier. | 30 jours ouvrables |
| 1. Organiser un atelier d’appropriation des SOPs par les principales parties prenantes | * Les supports de présentations des SOPs (PPT) sont développés et validés et transmis à l’Unicef et GTIA - GIDD; * Le rapport validé de l’atelier de présentation des SOPs aux parties prenantes est soumis à l’Unicef ; * Le rapport de la mission de la consultation validé est soumis à l’Unicef. | 15 jours ouvrables | 45 % du paiement |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Estimated Consultancy fee** |  |  |  |
| Travel International (if applicable) | * NA |  |  |
| Travel Local (please include travel plan) | * NA |  |  |
| DSA (if applicable) | * NA |  |  |
| Other fees  (if applicable) |  |  |  |
| Honoraire |  |  |  |
| **Total estimated consultancy costs[[1]](#endnote-1)** |  |  |  |
| **Minimum Qualifications required:** | **Knowledge/Expertise/Skills required:** | | |
| Bachelors  Masters  PhD  Other  Un diplôme d'Etudes Universitaires Supérieures de niveau minimal Bac+5 en sciences sociales ; Droits de l’hommes ; la psychologie, la sociologie ou un autre domaine pertinent des sciences exigé. | Le/la consultant/e recherché/e devra être francophone et avoir le profil ci-après :  Expérience :   * Être de nationalité béninoise ; * Avoir au moins 5 ans d’expérience de travail dans les sciences sociales et autres domaines connexes dont 2 ans au moins dans le domaine de la protection contre l’exploitation et les abus sexuels, la violence basée sur le genre et la protection ; * Avoir une expérience de travail antérieure au sein d’organisations de développement international et/ou d’agences du système des nations unies est un avantage.   Connaissances :   * Avoir une connaissance démontrée de la PSEA, de la violence basée sur le genre et de la protection de l’enfance ; * Avoir une large connaissance des programmes et fonctionnement du système des Nations Unies ; * Avoir une connaissance prouvée dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, politiques orientées sur la protection de l’enfant y compris ; * Avoir une bonne connaissance des normes en matière de la PSEA ; * Expérience démontrée dans le développement de SOPs est un atout   Compétences :   * Être capable de bien communiquer ; * Avoir des aptitudes de travailler avec des équipes ; * Être de travailler pour atteindre des résultats tangibles ; * Être capable de travailler en équipe. | | |
|  |  | | |
| **Administrative details:**  Visa assistance required:  Transportation arranged by the office: | Home Based  Office Based:  If office based, seating arrangement identified:  IT and Communication equipment required:  Internet access required: | | |
| **Request Authorised by Section Head** | **Request Verified by HR:** | | |
|  |  | | |
| *Approval of Chief of Operations (if Operations): Approval of Deputy Representative (if Programme)*  *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*  *Representative (in case of single sourcing/or if not listed in Annual Workplan)*    *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* | | | |
|  | | | | |
|  | | | | |

1. Costs indicated are estimated. Final rate shall follow the “best value for money” principle, i.e., achieving the desired outcome at the lowest possible fee. Consultants will be asked to stipulate all-inclusive fees, including lump sum travel and subsistence costs, as applicable.

   Payment of professional fees will be based on submission of agreed deliverables. UNICEF reserves the right to withhold payment in case the deliverables submitted are not up to the required standard or in case of delays in submitting the deliverables on the part of the consultant.

   **Text to be added to all TORs:**

   Individuals engaged under a consultancy or individual contract will not be considered “staff members” under the Staff Regulations and Rules of the United Nations and UNICEF’s policies and procedures and will not be entitled to benefits provided therein (such as leave entitlements and medical insurance coverage). Their conditions of service will be governed by their contract and the General Conditions of Contracts for the Services of Consultants and Individual Contractors. Consultants and individual contractors are responsible for determining their tax liabilities and for the payment of any taxes and/or duties, in accordance with local or other applicable laws. [↑](#endnote-ref-1)